



## LES 3 FILIÈRES

# RÈGLEMENT

## Modalités pour la saison sportive 2023-2024 v1.00

La formation Les 3 Filières est subventionnée par :



### PRÉAMBULE

Ce document établit les principes règlementaires qui régissent *Les 3 Filières*. Il s'applique :

- aux stagiaires et à leurs représentants légaux,
- aux tuteurs accompagnants les stagiaires dans le cadre de la formation,
- aux clubs des stagiaires.

Le Comité Départemental de Badminton de Seine-Saint-Denis (CoBad 93) statue sur toute situation non prévue par le présent règlement.

L'inscription à *Les 3 Filières* implique une acceptation pleine et entière de ce règlement.

### ARTICLE 1

#### DÉFINITION & OBJECTIF

*Les 3 Filières* est une formation organisée par le CoBad 93 sur une période d'environ 6 mois à destination des jeunes licenciés FFBaD du département. Elle a pour objectifs :

1. de permettre une découverte des activités bénévoles dans et autour de la pratique sportive,
2. de participer à l'éducation citoyenne et l'engagement dans la vie associative,
3. d'accompagner les jeunes vers les premières certifications fédérales des filières arbitrage / juge-arbitrage, encadrement sportif et organisation d'événements.

Le passage des premières certifications fédérales finalise le programme de formation.

### ARTICLE 2

#### PRÉREQUIS DE PARTICIPATION

*Les 3 Filières* accueille un collège de 24 jeunes (8 par filière) par saison sportive.

Pour être éligible, un stagiaire doit :

- être régulièrement licencié à la FFBaD durant la saison de référence,
- être accompagné par un tuteur régulièrement licencié à la FFBaD.
- être né entre 2006 et 2008 (inclus)
- Avoir 16 ans révolus au 09/03/2024 (Encadrement sportif et Organisation d'événements uniquement)

### ARTICLE 3

#### CANDIDATURE & SÉLECTION

Pour la saison sportive 2023-2024, l'appel à candidature est ouvert courant Décembre 2023.

Chaque candidat doit postuler auprès du CoBad en remplissant un Dossier de Candidature avant le 15/01/2024.

Un Dossier de Candidature est considéré comme complet lorsque le jeune stagiaire et son tuteur ont renseigné le formulaire disponible en ligne (<https://forms.gle/Ein9zSEgyb5mh7HF6>).

À partir de cette date, le CoBad 93 délibère et confirme ou infirme l'inscription définitive par un mail adressé au stagiaire, à son représentant légal, au tuteur et au club concerné (au plus tard le 18/01/2024).

Chacun dispose d'un délai de 5 jours après émission de la confirmation d'inscription pour se rétracter (au plus tard le 23/01/2024). Au-delà de ce délai l'inscription est réputée définitive.

Si une filière ne pouvait être raisonnablement maintenue, notamment pour cause de manque d'inscrits, une réorientation serait proposée dans l'un des cursus maintenus.

### ARTICLE 4

#### FONCTIONNEMENT

Le cursus d'accompagnement et de formation débute par une partie commune à tous les stagiaires puis est suivie d'un cursus spécifique à chaque filière organisé autour de regroupements & formations organisés par le CoBad 93 ainsi que d'actions en club sous responsabilité du tuteur.

Le calendrier de la formation est disponible sur le site du Comité (rubrique [Documents / Clubs](#)).

En cas d'annulation d'un rassemblement par le CoBad 93 une alternative sera proposée afin de maintenir le niveau des apports pédagogiques.

En cas de manque d'assiduité, le CoBad 93 pourra mettre un terme à la formation du jeune.

S'ils le souhaitent, les jeunes de la promotion 2023-2024



## LES 3 FILIÈRES

# RÈGLEMENT

Modalités pour la saison sportive 2023-2024

v1.00

pourront intervenir durant la formation des promotions suivantes, notamment pour partager leurs expériences et témoignages.

La participation à tous les moments organisés par le CoBad 93 est obligatoire.

Toutes les parties prenantes s'engagent à œuvrer pour le succès de la formation auprès des jeunes stagiaires et à toujours adopter une attitude bienveillante à leur égard.

#### ARTICLE 5

##### ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

###### Le CoBad 93 et les formateurs s'engagent à :

- tout mettre en œuvre pour faciliter la transmission des savoirs, savoir-faire et savoir-être permettant la réussite des jeunes dans la perspective de la réussite aux certifications fédérales,
- accompagner les structures, les encadrants et les participants dans la gestion administrative des dossiers et dans la mise en place des actions liées à la formation.

###### Le stagiaire s'engage à :

- être assidu aux différentes sessions de formation proposées,
- respecter les règles de fonctionnement prévues lors des rassemblements,
- respecter chaque acteur de la formation,
- à rendre compte de ses différents engagements et de son évolution au CoBad 93.

###### Le tuteur s'engage à :

- encadrer et accompagner le jeune de façon bienveillante pour la bonne réalisation de sa formation,
- accompagner le stagiaire au sein du club pour les actions qui lui seront demandées,
- faire le lien avec la famille, le club et le CoBad 93 pour tout ce qui concerne la formation.

###### La structure affiliée s'engage à :

- fournir un environnement favorable à la réalisation des actions du demandées au sein du club,
- soutenir à la fois le stagiaire & le tuteur dans leurs engagements.

#### ARTICLE 6

##### TARIFS D'INSCRIPTION

Cette formation est ouverte à tout jeune respectant les critères d'éligibilité (cf. Article 2).

Pour un stagiaire licencié dans un club FFBad de Seine-Saint-Denis, le tarif de l'inscription est de 250 €. Il est de 700 € dans tout autre cas.

Ce montant inclus :

- l'ensemble des regroupements organisés et animés par le CoBad 93,
- les déjeuners & goûters lors de regroupements organisés sur 1 journée,
- la formation officielle de la filière choisie,
- le passage de la certification fédérale.

Le paiement peut être réalisé en 1 à 4 fois.

Le CoBad 93 incite, sans que cela ne soit obligatoire, les clubs concernés par l'inscription d'un ou plusieurs stagiaires à participer aux frais afin de réduire le reste à charge du stagiaire.

Rappel : des possibilités d'aide(s) financière(s) peuvent être sollicitées. Il appartient aux postulants de se renseigner (des pistes sont mises à disposition sur le site du CoBad 93 : rubrique Documents / Autres documents - [Synthèse des dispositifs d'aide financière pour la pratique sportive](#))

Aucun remboursement ne sera réalisé :

- une fois l'inscription réputée définitive (cf. Article 3),
- en cas d'exclusion du stagiaire de la formation pour non-respect de ses engagements (cf. Articles 4 et 5).

#### ARTICLE 7

##### CONTACTS

Pour toute information complémentaire, vous pouvez envoyer un mail à [3filieres@badminton93.org](mailto:3filieres@badminton93.org).

#### ARTICLE 8

##### RESPONSABILITÉ

La responsabilité du CoBad 93 est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par la structure et/ou le participant et est en tout état de cause limitée au montant payé au titre de la formation.